



L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme  
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 28/10/2022

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES , Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Françoise ROMANET

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

**DCM 2022/55 : DETR 2023 - validation du plan de financement – équipement informatique du secrétariat de mairie**

Monsieur Hoezelle explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'équiper le secrétariat avec un dispositif de sauvegarde de type NAS, et de faire l'acquisition d'un poste fixe supplémentaire car le secrétariat est assuré par deux personnes présentes sur des demi-journées communes ainsi que d'un portable à usage commun entre les élu-es et le secrétariat. Il est aussi nécessaire que la mairie dispose d'un vidéo-projecteur et d'un ensemble de sonorisation utilisable lors des conseils municipaux et des réunions avec les habitants. Il présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses en HT		Recettes	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Renforcement de l'équipement informatique du secrétariat de mairie	2 795,21	DETR (50)	1 397,60
		Autofinancement	1 397,61
TOTAL HT	2 795,21	TOTAL HT	2795,21

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise Mme la Maire à déposer la demande de subvention correspondante.

À Faux la Montagne, le 8 novembre 2022,

La Maire,

C.MOULIN

